



Ma mère décédée, ses sœurs nous ont volé sa part de succession

Par **orion75**, le **23/09/2015** à **15:03**

Bonjour! Au décès de ma mère, une de mes tantes à eu une procuration sur le compte de ma grand mère et s'est mise à le vider. Un an après en 2012, ma grand mère est décédée, sans testament, sans laisser de biens, et ses trois filles encore vivantes se sont partagées l'argent qu'il restait sur son compte et son capital décès, sans nous en avertir, mes sœurs et moi. En tant qu'héritière, j'ai pu avoir les photocopies des chèques prélevés sur le compte de ma grand mère, que puis-je en faire? Puis je encore contester cette succession?
Merci pour votre aide.